

301710-2026 - Gara

Francia – Servizi di formazione – 26M0024 - Achat de prestations de formation FPTLV (3 lots)

OJ S 85/2026 04/05/2026

Bando di gara – regime alleggerito

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: ANFH

E-mail: plateforme.achat@anfh.fr

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: 26M0024 - Achat de prestations de formation FPTLV (3 lots)

Descrizione: La consultation a pour objet l'achat des prestations de formation FPTLV comprenant 3 lots. • Lot 1 : Accompagner l'autodétermination • Lot 2 : Communication Alternative Améliorée (CAA) • Lot 3 : Parcours de formation pour les agents des services techniques (8 modules)

Identificativo della procedura: 859a4d4a-1f85-4a03-9575-506ddad2d7b2

Identificativo interno: 26M0024

Tipo di procedura: Altra procedura a fase unica

Caratteristiche principali della procedura: Les informations et les critères de sélection sont mentionnés dans le règlement de consultation joint au DCE.

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 80500000 Servizi di formazione

2.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Francia

Ovunque nel paese in questione

Informazioni supplementari: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le

périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

2.1.3. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 3 000 000,00 EUR

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: Les candidats devront télécharger le Dossier de consultation des entreprises (DCE) sur la plateforme de l'ANFH (recherche des consultations en cours : n° 26M0024). La plateforme d'achat de l'ANFH est accessible via l'espace prestataire du site www.anfh.fr (lien d'accès direct : <https://plateforme-achats.anfh.fr>). Le retrait du DCE est gratuit. Il est fortement conseillé aux candidats de créer un compte entreprise sur la plateforme des achats. Ce compte leur permettra tout au long de la procédure de recevoir le cas échéant, les informations relatives à la consultation : modifications de dates, rectificatifs /compléments au dossier de consultation des entreprises, etc. Il est recommandé aux candidats de se préparer à l'avance à répondre et de ne pas attendre le dernier jour pour déposer leur offre dématérialisée sur la plateforme des achats de l'ANFH. Pour toute difficulté rencontrée lors de l'accès à la plateforme d'achat de l'ANFH ou lors du téléchargement du DCE, merci de contacter l'assistance technique en ligne disponible à partir de la page d'accueil de la plateforme des achats.

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

4. Gruppo di lotti

4.1. Gruppo di lotti: GLO-0001

Lotti inclusi: LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

Titolo: Achat de prestations de formation FPTLV (3 lots)

Descrizione: La consultation a pour objet l'achat des prestations de formation FPTLV comprenant 3 lots. • Lot 1 : Accompagner l'autodétermination • Lot 2 : Communication Alternative Améliorée (CAA) • Lot 3 : Parcours de formation pour les agents des services techniques (8 modules)

Identificativo interno: 26M0024

4.1.1. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 3 000 000,00 EUR

4.1.2. Informazioni generali

L'appalto si addice anche alle piccole e medie imprese (PMI): sì

4.1.3. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: Les éléments relatifs aux critères de sélection des offres sont précisés dans le règlement de consultation compris dans le DCE

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (percentuale, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 70

Criterio:

Tipo: Prezzo

Descrizione: Les éléments relatifs aux critères de sélection des offres sont précisés dans le règlement de consultation compris dans le DCE

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (percentuale, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 30

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Lot 1 - Accompagner l'autodétermination

Descrizione: L'objectif général de la formation, pour ce lot, est de permettre aux professionnels d'acquérir une compréhension opérationnelle de l'autodétermination des personnes en situation de handicap, au regard du cadre réglementaire et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, afin de faire évoluer leurs postures, leurs pratiques et les organisations de travail vers des accompagnements favorisant l'exercice effectif des choix, la prise de décision et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, dans un cadre sécurisant.
Identificativo interno: 26M0024-1

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 80500000 Servizi di formazione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Francia

Ovunque nel paese in questione

Informazioni supplementari: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions

soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

5.1.3. Durata stimata

Durata: 1 Anno

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3

Altre informazioni sul rinnovo: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.5. Valore

Valore stimato al netto dell'IVA: 1 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione obbligatoria nell'offerta

Informazioni supplementari: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

5.1.11. Documenti di gara

Lingue in cui i documenti di gara sono ufficialmente disponibili: francese

Termine per la richiesta di informazioni supplementari: 01/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Indirizzo dei documenti di gara: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Canale di comunicazione ad hoc:

Nome: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle offerte: 09/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Durata durante la quale l'offerta deve rimanere valida: 240 Giorni

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Paris

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : ANFH

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara: ANFH

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal administratif de Paris

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: ANFH

Organizzazione che tratta le offerte: ANFH

5.1. Lotto: LOT-0002

Titolo: Lot 2 -Communication Alternative Améliorée (CAA)

Descrizione: L'objectif général de la formation, pour ce lot, est de permettre aux professionnels accompagnant des personnes présentant des difficultés de communication orale de s'approprier les principes de la Communication Alternative et Améliorée (CAA), d'identifier et de maîtriser les outils existants, et de développer des compétences pratiques pour concevoir, adapter et utiliser des supports de communication personnalisés, afin de favoriser l'expression, la participation et les interactions au quotidien des personnes accompagnées.

Identificativo interno: 26M0024-2

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 80500000 Servizi di formazione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Francia

Ovunque nel paese in questione

Informazioni supplementari: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le

candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

5.1.3. Durata stimata

Durata: 1 Anno

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3

Altre informazioni sul rinnovo: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.5. Valore

Valore stimato al netto dell'IVA: 1 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione obbligatoria nell'offerta

Informazioni supplementari: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

5.1.11. Documenti di gara

Lingue in cui i documenti di gara sono ufficialmente disponibili: francese

Termine per la richiesta di informazioni supplementari: 01/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Indirizzo dei documenti di gara: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Canale di comunicazione ad hoc:

Nome: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle offerte: 09/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Durata durante la quale l'offerta deve rimanere valida: 240 Giorni

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Paris

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : ANFH

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara: ANFH

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal administratif de Paris

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: ANFH

Organizzazione che tratta le offerte: ANFH

5.1. Lotto: LOT-0003

Titolo: Lot 3 - Parcours de formation pour les agents des services techniques (8 modules)

Descrizione: Le parcours de formation intitulé "Parcours de formation pour les agents des services techniques" comprend les modules suivants : - Module 1: l'objectif est de permettre aux agents techniques d'acquérir les connaissances et compétences de base en plomberie afin de réaliser des installations sanitaires simples et d'assurer une maintenance de premier niveau des installations sanitaires courantes au sein des établissements de la fonction publique hospitalière. - Module 2: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques de s'approprier les bases théoriques et pratiques de l'électricité afin d'assurer, en toute sécurité, des interventions simples de dépannage et de petits travaux électriques dans les bâtiments des établissements de la fonction publique hospitalière. - Module 3: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques de connaître les principes de base du soudage, les différents appareils et accessoires associés, afin de choisir les équipements adaptés et de sécuriser les interventions simples relevant de la maintenance courante des bâtiments. - Module 4: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques d'acquérir les connaissances de base techniques nécessaires à la réalisation de travaux courants de maçonnerie traditionnelle dans le cadre de la maintenance des bâtiments des

établissements de la fonction publique hospitalière. - Module 5: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques de renforcer leurs compétences en électricité du bâtiment afin d'assurer la maintenance de base des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), de réaliser le remplacement de moteurs électriques simples et de comprendre le fonctionnement ainsi que l'entretien des circuits communicants présents dans les bâtiments. - Module 6: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques d'acquérir les connaissances de base techniques nécessaires à la réalisation de travaux courants de peinture, incluant la préparation des supports et l'application de produits adaptés aux différents types de surfaces présentes dans les bâtiments. - Module 7: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques d'acquérir les connaissances nécessaires pour identifier les différents types de couvertures, repérer les désordres courants, assurer des actions de maintenance de premier niveau et intervenir en sécurité lors des opérations de diagnostic et d'entretien des couvertures et des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales. - Module 8: l'objectif de cette formation est de permettre aux agents techniques d'approfondir leurs connaissances et compétences en plomberie afin d'assurer un diagnostic fiable, des interventions de maintenance plus avancées et des réglages optimisés sur des installations sanitaires courantes dans les bâtiments des établissements de la fonction publique hospitalière.

Identificativo interno: 26M0024-3

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 80500000 Servizi di formazione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Francia

Ovunque nel paese in questione

Informazioni supplementari: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la

Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

5.1.3. Durata stimata

Durata: 1 Giorno

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3

Altre informazioni sul rinnovo: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.5. Valore

Valore stimato al netto dell'IVA: 1 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione obbligatoria nell'offerta

Informazioni supplementari: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

5.1.11. Documenti di gara

Lingue in cui i documenti di gara sono ufficialmente disponibili: francese

Termine per la richiesta di informazioni supplementari: 01/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Indirizzo dei documenti di gara: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Canale di comunicazione ad hoc:

Nome: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle offerte: 09/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Durata durante la quale l'offerta deve rimanere valida: 240 Giorni

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No
Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Paris
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : ANFH
Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara: ANFH
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Tribunal administratif de Paris
Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: ANFH
Organizzazione che tratta le offerte: ANFH

8. Organizzazioni**8.1. ORG-0001**

Nome ufficiale: ANFH
Numero di registrazione: 302695564
Indirizzo postale: 265 rue de Charenton
Località: PARIS
Codice postale: 75012
Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)
Paese: Francia
Referente: La plateforme de dématérialisation des achats de l'ANFH
E-mail: plateforme.achat@anfh.fr
Telefono: 0144756800
Indirizzo internet: www.anfh.fr
Profilo del committente: <https://plateforme-achats.anfh.fr>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente
Centrale di committenza per l'aggiudicazione di appalti o la conclusione di accordi quadro per lavori, forniture o servizi destinati ad altri committenti
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto
Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara
Organizzazione che riceve le domande di partecipazione
Organizzazione che tratta le offerte

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal administratif de Paris
Numero di registrazione: 177500055
Indirizzo postale: 7 rue de Jouy
Località: PARIS
Codice postale: 75004
Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)
Paese: Francia
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telefono: 33 144594400

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

8.1. **ORG-0000**

Nome ufficiale: Publications Office of the European Union

Numero di registrazione: PUBL

Località: Luxembourg

Codice postale: 2417

Suddivisione del paese (NUTS): Luxembourg (LU000)

Paese: Lussemburgo

E-mail: ted@publications.europa.eu

Telefono: +352 29291

Indirizzo internet: <https://op.europa.eu>

Ruoli di questa organizzazione:

TED eSender

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: fe9ec488-2045-4d3e-b006-112fb540b387 - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara – regime alleggerito

Sottotipo di avviso: 20

Data di trasmissione dell'avviso: 30/04/2026 09:19:19 (UTC+00:00) ora dell'Europa occidentale, GMT

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 301710-2026

Numero dell'edizione della GU S: 85/2026

Data di pubblicazione: 04/05/2026